

-
- EVIN ERDOĞDU: Est-ce que vous voulez que nous commençons cet appel tout de suite ?
- TIJANI BEN JEMAA: Merci, Evine, nous allons commencer l'appel. Nous n'allons pas reporter cet appel. Donc, nous allons commencer. Allez-y. Parfait.
- EVIN ERDOĞDU: Bonjour à tous. Bienvenue à cet appel du groupe de travail du règlement intérieur, pardon. Aujourd'hui, nous sommes le 15 mai, 2017. Il est 2h00 UTC. Nous avons Aziz Hilali, Tijani Ben Jemaa, Barrack Otieno, Seun Ojedeji, et Peters Omoragbon.
- Nous n'avons pas d'excuses. Au niveau du personnel nous avons Silvia Vivanco et moi-même, Evin Erdoğan. Je m'occupe aussi de gérer cet appel. Nos interprètes sont Claire et Jacques. Et je rappelle à tout le monde de donner votre nom avant de prendre la parole. Merci, et Tijani, allez-y, vous avez la parole.
- TIJANI BEN JEMAA: Merci beaucoup, Evine, Tijani au micro. Bonjour, bonsoir à tous. Vous avez l'ordre du jour sur votre écran. Est-ce que vous voulez l'adopter ou est-ce que vous voulez faire des modifications à l'ordre du jour ? Bien. Je ne vois pas de mains levées, et personne ne demande la parole. Par conséquent, je considère que notre ordre du jour est adopté. Parfait. Nous allons passer au point suivant, mais d'abord, je voudrais exprimer ma préoccupation concernant la participation à cet appel. C'est la troisième fois que nous essayons d'organiser un appel avec une bonne participation de façon pour avoir adopté. Si nous n'y parvenons pas, nous serons pas prêts pour la prochaine assemblée générale. Aujourd'hui nous allons avancer dans notre travail, et je sais que notre décision ne sera pas vraiment valide à mon point de vue si nous ne sommes que quatre ou cinq personnes sur cet appel. Lorsque nous aurons fini cet appel, nous enverrons notre décision à la liste de

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

diffusion, et nous demanderons à tout le monde s'ils sont d'accord. Ce sera notre façon de parvenir à un consensus concernant le travail que nous avons fait aujourd'hui. Est-ce que vous êtes d'accord sur ce point ? Est-ce que quelqu'un a une objection par rapport à cet manière de procéder ? Bien. Je ne vois pas de main levée. Je n'entends personne qui demande la parole. Par conséquent, je pense que vous, je considère que vous êtes d'accord. Nous allons passer au point suivant de notre ordre du jour. Il s'agit du sur la décertification. Pour la décertification normalement, nous avons discuté sur les listes de diffusion, et je pense que maintenant, nous sommes d'accord. Je vais vous rappeler que pour la décertification, ce qui a été proposé, les points sur lesquels nous avons été d'accord, vous savez qu'il y a beaucoup d'ALS qui sont en état de standby lorsque les ALS parviennent à ce statut, ils restent pendant un an dans ce statut de standby. Il y aura une interruption entre la RALO et l'ALS. Le président la RALO est le premier contact de l'ALS normalement. Nous allons utiliser tous les moyens de communiquer, de façon à les joindre, de joindre les membres de l'ALS. Cette interaction aura comme objectif, de ramener cette ALS parmi nous, de comprendre pourquoi elles sont inactives et essayer de les ramener vers l'activité et vers AFRALO et vers ICANN. Donc pendant un an, nous allons interagir avec l'ALS à travers le premier contact et le président de la RALO. Mais ce ne sera pas notre seul canal de communication. S'il n'y a pas de réponse, sinon, nous allons pouvoir rejoindre les autres membres de l'ALS. Par conséquent, ce ne sera pas le président de la RALO qui pourra faire cela. Il pourra déléguer une personne qui connaît les différents membres de l'ALS ou une personne qui est plus proche de cette l'ALS et demander de rentrer en contact avec eux. Donc, nous allons faire tout ce qui est possible pour comprendre quel est le problème et pour essayer de résoudre ce problème pour que l'ALS revient à son état actif. S'il n'y a pas d'amélioration pendant cette année-là, à la fin de l'année, le président de la RALO va envoyer de manière formelle un dernier avertissement à l'ALS lui disant que dans six mois, à partir de ce jour-là, si l'ALS n'améliore pas son activité, elle risque d'être décertifié. Et pendant ce temps-là, l'activité va continuer, et va être plus intense, si

possible, en utilisant d'avantage d'outils si possible, pas seulement des emails. Nous allons aussi téléphoner, si nous avons des téléphones. Cela peut se faire aussi sur Facebook, si nous avons les contacts de ces personnes sur Facebook. Nous allons utiliser tous les types de communication pour les rejoindre et pour communiquer avec eux. Voilà la proposition que nous avons faite. La décertification n'aura pas lieu avant un an et demi après cette déclaration de l'ALS de ce statut de standby. Voilà la proposition que nous faisons. Maintenant, je voudrais entendre votre opinion. Aziz, allez-y. Vous avez la parole.

AZIZ HILALI:

Merci beaucoup Tijani. Moi je voudrais qu'on parle. C'est bien...je suis parmi les gens qui demandaient ça depuis longtemps que les ALS qui ne donnent pas signe de vie soient décertifiés. Je voudrais aussi qu'on parle de quatre cas ou six maintenant, avant c'était quatre cas d'ALS qui ont disparu depuis huit ans. C'est à dire, qu'ils n'ont pas donné signe de vie dans toutes les réunions, ils n'ont jamais voté. Ils n'ont jamais répondu à mes emails. Ils n'ont jamais par la ligne téléphonique qu'ils ont donnée ni le fax, rien. On ne sait absolument rien d'eux. Il n'y en a surtout quatre sur lesquelles aucune information. Je voudrais, moi je suis d'accord pour appliquer les règles pour lesquelles nous sommes en train de discuter tout de suite, mais, je voudrais qu'on parle aussi des quatre cas de disparues. Est-ce qu'on peut prendre une décision. Ils n'ont pas répondu ni à l'Assemblée Générale de Dakar en [inaudible] ni à l'Assemblée Générale de Londres ni à l'Assemblée Générale qui aura lieu à Johannesburg. Donc je demande qu'on prenne ici, rapidement, une décision sur ces ALS avant même que nous ne démarrions les nouvelles règles.

EVIN ERDOĞDU: Merci beaucoup, Aziz. Je comprends très bien ce que tu dis. Maintenant nous avons aucune règle pour la décertification. Nous allons donc en créer une avec cette révision. N'ayant pas de règle, on ne peut pas entamer une opération de décertification. Je pense qu'on devrait commencer à appliquer la révision des règles. Quand on commence à appliquer les règles, on va voir des statuts pour chaque ALS. Et si les quatre ALS se retrouvent dans le statut standby, et au bout d'une année, il n'y a pas d'amélioration six mois après, et bien, on a pris la décertification. On n'est plus un ennemi. Nous avons supporté pendant je ne sais pas combien d'années maintenant. Alors je pense qu'il faut améliorer ces règles et aller donc suivant les règles de là, ça va comme ça ? Aziz, tu m'entends? Est-ce qu'il y a d'autres ?

PASTOR PETERS OMORAGBON: Je ne suis pas opposée à ces règles que vous proposer, de ce que vous avez dit pour les ALS inactives. Mais je voudrais vous poser une question. Combien d'ALS se représentent à Johannesburg ? Combien d'ALS vont venir à Johannesburg ?

TIJANI: 46.

PASTOR PETERS OMORAGBON: 46, et parmi 52 ALS?

TIJANI BEN JEMAA: Parmi tous les ALS qui seront à Johannesburg, il y a seulement six qui ne seront pas représentés à Johannesburg...C'est 46, sur 46 ALS il n'y en a deux qui ne sont pas actifs, c'est ça ?

Donc je pense que je vais proposer d'adopter les règles du règlement intérieur. Ensuite, nous allons appliquer la règle aux ALS qui ne sont pas

actives en leur demandant pourquoi ils ont été inactives, et si nous leur proposons de participer dans l'Assemblée Générale nous allons entendre parler d'elles et en ce moment-là nous pourrions leur demander pourquoi ils ne participent pas d'avantage.

PASTOR PETERS OMORAGBON: Donc, je pense qu'il y a toute une section sur les activités des ALS à Johannesburg qui fait partie de notre travail que nous avons emporté. Donc, il faut bien qu'on comprenne les règles pour l'avenir. On ne peut pas appliquer quelque chose qui n'existe pas encore. Un instant s'il vous plaît. C'est Tijani au micro.

TIJANI BEN JEMAA: Donc, pour AFRALO, après la révision on va accepter ou ne pas accepter ces règles, et il faut que AFRALO aura adopté ces règles, et qu'elle seront appliquées.

PASTOR PETERS OMORAGBON: Oui, vous ne comprenez pas ce que je vous dis, Tijani. Je dis que j'adopte. J'ai dit que je soutenais le fait qu'on adopte la proposition des règles et une fois qu'on sera à Johannesburg, à l'Assemblée Générale, on pourra modifier ou adopter ces règles, et il y aura la possibilité de demander aux autres ALS qui sont peut-être pas très actives ou inactives, pourquoi, le pourquoi de cette manque d'activité. Donc c'est quelque chose qu'on pourra traiter à l'Assemblée Générale à Johannesburg. En ce moment-là on pourra traiter ces règles.

TIJANI BEN JEMAA: Oui d'accord, merci. Je comprends très bien ce que vous voulez, et nous avons une ébauche d'agenda provisoire pour Johannesburg. Nous allons parler des activités des ALS et on va voir pourquoi les ALS inactives le sont, pourquoi il y a ce manque d'activité de la part de certaines ALS.

Donc en effet les règles ne sont pas encore adoptées. Merci Peters de votre participation. Silvia veut prendre la parole.

SILVIA VIVANCO:

Merci. Silvia au micro. J'ai mis sur le tchat des informations sur la certification, sur la consolidation de toutes ces procédures qui viennent de l'ALAC. Ce que je veux souligner, c'est que nous avons une liste des ALS qui vont éventuellement être décertifiées. Donc, par exemple, si vous cliquez dessus vous pouvez voir les listes pour l'EURALO, l'LACRALO la NARALO, etc. et vous avez une recommandation de décertification de certaines ALS. Donc on essaie de faire la même chose pour l'AFRALO. Nous incluons toutes les informations pertinentes par rapport au contact qui a été tenté auprès de ces ALS de la part de la RALO. La RALO a essayé de contacter ces ALS et il y a une diligence donc le travail doit être essayé. On va essayer de les contacter. Evidemment on va pouvoir les décertifier tout cela et documenter dans ces documents.

TIJANI BEN JEMAA:

Merci Silvia. C'est intéressant. Je suis au courant. On va faire la même chose et suivre la même procédure. Donc...nous allons utiliser cette même procédure comme pour les autres RALOs. Donc des commentaires sur ce point ? Sinon, nous passons au point suivant. Je ne vois pas de personnes qui ont levé la main, donc nous allons passer au point suivant.

Nous allons parler du quorum. On ce qui concerne le quorum, ce que nous avons actuellement, pour que nous puissions délibérer et travailler, il doit y avoir un tiers des ALS accréditées présentes ou sept ALS présentes. Ça fonctionnait lorsqu'on avait 12 ou 15 ALS. Maintenant ce n'est plus pertinent parce que nous avons beaucoup plus d'ALS. Sept sur 52 c'est rien. Donc ce que je vous propose c'est de retirer ce chiffre de sept, et de ne plus prendre en compte ce chiffre de sept. On va

garder le tiers, un tiers des ALS accréditées de présent pour obtenir un quorum. On pourrait demander 50 pour cent mais ce serait beaucoup difficile à atteindre évidemment. Donc ce que je vous propose, c'est que l'on garde le tiers. Regarder, nous avons beaucoup de participation à cet appel. Un tiers, c'est quelque chose qui fait sens, qui est raisonnable pour qu'une réunion, pour qu'on puisse délibérer dans une réunion. Un tiers pour un quorum. Mais lorsqu'on arrive à la prise de décisions, notamment les décisions importantes, et qu'est-ce que je veux dire par cela ? Tomber d'accord avec la décertification d'une ALS, par exemple. Nommer quelqu'un, sélectionner une personne pour une mission précise dans le cadre de l'AFRALO, ALAC. Et bien, lorsque nous avons la ratification d'une déclaration d'ALAC, lorsqu'on adopte une déclaration de position, et bien, toutes ces décisions sont des décisions importantes. Nous avons Seun. Seun, vous m'entendez ?

SEUN OJEDEJI:

Très bien.

TIJANI BEN JEMAA:

Donc toutes ces décisions sont des décisions importantes pour lesquelles nous avons besoin d'un vote formel, et pour tous ces types de décisions, il va y avoir un vote électronique fait par voix électronique. Cela permet de faire participer toutes les ALS, pas seulement celles qui sont présentes durant la réunion. Un vote électronique ou tout le monde peut voter et nous...ça c'est la proposition. Un tiers des ALS votent. Allez-y Aziz.

AZIZ HILALI:

Oui, c'est bon, Jacques ? Je disais je suis d'accord avec la proposition du tiers, mais il faut toujours des règles de manière qu'on ne soit pas bloqués dans les décisions à prendre. C'est que, lorsqu'on décide quel que soit le pourcentage que nous avons décidé comme quorum, lorsque le quorum n'est pas atteint, et on prend, on fait revoter une deuxième fois, il faudrait en ce moment-là décider quel que soit le quota ou quel que soit le nombre de votants. Parce qu'on ne va pas rester bloquer parce qu'il n'y a pas de quorum. Je suis parmi les personnes qui ont demandé qu'on revoie les règles, parce que [inaudible] le président de l'AFRALO. Nous avons beaucoup de difficultés des fois à faire passer des décisions. Il y a à peine quelques mois, il fallait que j'écrive individuellement à chacun des membres des ALS pour dire attention, il y a le staff qui vous a envoyé une demande pour voter, et vous allez passer si vous pouvez voter. Là, je dirais le tiers pour un [inaudible] partout. Concernant maintenant la certification, pas la décertification d'une ALS, jusqu'à maintenant, l'ordre du jour de l'agenda de la réunion mensuelle, tout le monde est au courant que [inaudible] le cas de décertifier ou pas une ALS. Donc normalement ceux qui doivent être contre, même s'ils ne sont pas présents dans la réunion mensuelle, ils doivent envoyer au moins un mail ou donner leur avis. Donc, jusqu'à maintenant, on a toujours pris des décisions de certification des ALS sans se tenir compte du quorum. On le fait automatiquement dans la réunion mensuelle d'AFRALO. Si vous imposez même pour la certification vous imposez le quorum, ou pour le vote [inaudible] d'un voyage, je vous dirais que nous allons avoir beaucoup de problèmes pour décider parce qu'on atteint très rarement je dis bien, sinon jamais le quorum de ce quantité. Depuis que je suis à AFRALO, on n'a jamais eu 50 pour cent dans les réunions mensuelles. La seule réunion ou on a eu plus que 50 pour cent et presque [inaudible] pour cent, c'est lorsqu'il y a eu un voyage en question. C'est malheureux de le dire, mais je ne veux pas éviter de le dire, on ne reçoit les réponses que lorsqu'il y a un voyage en question. C'est là où les [inaudible] vont répondre et c'est là où ils vont réagir. Voilà, j'ai terminé.

TIJANI BEN JEMAA:

Merci beaucoup Aziz. Merci. Je vais t'expliquer ces règles-là, ces modifications-là ne seront pas appliquées que lorsque la division des règles sera adoptée par AFRALO. Un moment, s'il te plaît. Alors, une fois adoptés, ils vont être appliqués. C'est à dire qu'on va enregistrer les états de chaque ALS. Active, inactive, ou en standby. Pour être active, inactive, ou standby, il faut qu'il y ait un minimum de participation aux conférences. Un minimum de participation aux réunions, etc. etc. Donc la participation va augmenter de même parce que les gens vont avoir peur d'être décertifiés. La mentalité des choses va changer. Avant, c'était ouvert. Chacun fait ce qu'il veut. Il vient ou vient pas, et il est toujours le même. Maintenant, on va de plus en plus vers une participation plutôt enregistrée, donc on sait qui participe, qui ne participe pas, et nous avons des mesures pour ceux qui participent pas. Et à mon avis, la participation va augmenter en plus. Tous ceux qui ne sont pas actifs, et on en a au moins six, dans ce cas-là aujourd'hui, tous ceux qui ne sont pas actifs du tout, ils vont être décertifiés. Donc le quorum va baisser. Le nombre de personnes va baisser. Tout cela fait que le future, la nouvelle ère de notre AFRALO, avec de nouvelles règles, va être différent. Et les gens vont participer plus par crainte d'être décertifiés. Donc, ça c'est un premier élément. Deuxième élément. Pour une réunion. Pour être délibéré d'une manière légale, il y a le tiers des ALS certifiés. Donc, le tiers c'est pas beaucoup finalement, c'est 18. Bien sûr 52 aujourd'hui, mais dans un an et demi ça va être beaucoup moins, parce qu'il y a déjà six qui vont partir, si pas plus. Donc le 18 va devenir moins. Deuxièmement, les gens vont avoir peur d'être décertifiés donc ils vont participer. Donc, je pense qu'on va avoir une meilleure participation. Ça c'est pour la réunion pour délibérer. Maintenant, il y a les décisions normales, si tu veux, la gestion de tous les jours qui ne nécessite pas un vote formel, celle-là on peut prendre durant la réunion quand on a le tiers des ALS. Mais les décisions importantes, telles que la certification [inaudible] cet article-là, ce point-là du quorum est en train de proposer que dans le futur, la certification des ALS, la proposition de la certification des ALS se fait par vote. Parce que cette une décision importante. Parce que ça oblige les gens à lire au

moins. Parce que maintenant les gens disent oui, oui, oui, parfois ils n'ont même pas lu. Quand ils vont allez, et votez, ils vont sentir plus de responsabilité et ils vont lire. Et nous avons dit depuis le début, que nous avons besoin d'améliorer les conditions d'accès des ALS, parce que nous avons remarqué qu'il y a des ALS qui s'inscrivent et puis on ne les voit plus. Il y a des ALS qui, finalement, n'existe presque pas. C'est une manière à pousser les gens à mieux faire attention et à décider en conscience. Donc, les décisions comme ça je pense qu'il faudrait qu'on vote. Et quand on a des votes [inaudible], 50 pour cent des ALS, comment on va l'avoir ? On va avoir un vote électronique. Je sais il y a des gens, on n'arrive toujours pas à les avoir, mais dans le futur, si on ne vote pas, ça va être enregistré, et va diminuer les chances de cette ALS de rester dans le statut actif. Elle va passer à un statut plus bas. Donc tout ça, je pense que ce sont les éléments qui va nous faire faire une meilleure gouvernance de nos affaires, de pousser nos ALS à mieux participer et je pense que le futur sera meilleur. Je donne la parole à Seun d'abord et puis à Tijani.

SEUN OJEDEJI:

Seun au micro, merci. Je veux juste vous faire un commentaire. Quand on parlait de la décertification je voulais dire qu'il a été suggéré, j'ai lu cette suggestion concernant le rapport. On a dit que deux, c'était trop, qu'on devait faire un rapport par an, et je voudrais savoir qu'est-ce qu'on a décidé à ce propos parce que la dernière fois que j'ai regardé le document, je ne sais pas si ça a été mis à jour, qu'est-ce qu'on a décidé en tout cas. Je te dis un point concernant la décertification, si on décertifie une ALS, ça veut dire qu'une des exigences pour décertifier c'est le [inaudible] pendant une certaine période. C'est à dire, une ALS qui correspond à certains critères a baissé. Pour les critères de sa performance, parce que elle ne nous soumet pas un rapport, etc. aura directement, sera directement, pourra directement être sujet à une décertification. Je pense qu'on devrait quand même essayer de voir de quoi on parle. Est-ce que c'est la participation à ICANN, des rapports. Je crois qu'il faut, donner davantage d'importance à la participation qu'aux

rappports à mon avis. Donc si c'est possible, pour la décertification [inaudible] différents processus d'ICANN. Donc je recommande qu'on fasse cela. Si on a deux rappports par an, c'est parfait. S'il n'y a pas de rapport de sa part en 10 mois admettons, en ce moment-là, l'ALS risque d'être décertifiée. Je pense qu'il faudra aussi les encourager parce que si une ALS est active dans tel ou tel domaine, on ne peut pas la décertifier parce qu'il n'y a pas de rappport. Je pense que le rapport ne devrait pas tout simplement être un facteur de la décertification. Voilà. Ensuite, je voulais faire un commentaire sur le fait que nous devons être prudents de la façon dont nous établissons les règles et nous les appliquons pour les ALS. Je pense que nous ne devons pas seulement donner des chiffres. Les chiffres sont importants, mais ce n'est pas...c'est important au niveau politique, surtout lorsqu'il s'agit de l'environnement de l'ICANN. Mais il y a d'autre [inaudible] un certain nombre de participants, et je pense que nous devrions assumer que les ALS vont essayer de respecter ces règles, mais nous ne voulons pas [inaudible]. Donc peut-être que nous pourrions ne pas décertifier une ALS seulement pour une question de manque de rappports. Ces des règles qui sont difficiles, compliquées. Et si nous pourrions voir les ALS et leur dire déjà participer davantage c'est une bonne chose, mais les chiffres comptent aussi. Et je...voilà, et j'espère que vous pouvez répondre à ces différentes questions que je viens de poser. Merci beaucoup.

TIJANI BEN JEMAA:

Nous avons reçu votre message. Nous savons que vous pensez que deux rappports pour six mois ; un rapport pour un an vous paraît mieux, mais, hélas, il y a eu une majorité qui a demandé deux rappports par an. Et donc quatre rappports par an c'est trop, mais deux rappports par an, c'est ce que nous demandons. Il y a une majorité. Notre groupe a décidé ça. Si le groupe souhaite qu'il ait un seul rapport par an, je changerais ça, il n'y a pas de problème. C'est une question de décision du groupe. Ensuite ne pas soumettre de rapport ne va pas donner lieu à la décertification. Non ! Nous allons passer à la décertification d'une ALS

ne participe pas du tout dans certains domaines. Si on a moins de deux contributions en six mois, si cette ALS ne vote pas à quatre occasions différentes, s'il n'y a pas d'activité locale, là ce sont les cause de décertification. S'il n'y a pas d'activité pendant six mois. Lorsque vous atteindrez, lorsque l'ALS obtiendrez ce statut, au bout d'un an et demi de tentative de la part de la RALO pour contacter et il n'y a pas de réponse, hein ? Si l'ALS participe seulement à une réunion tous les six mois, et si l'ALS ne fait que deux contributions tous les six mois, et si...l'ALS ne vote qu'une fois pendant les quatre derniers votes, et si vous ne soumettez qu'un rapport par an, vous êtes encore dans le mode peu actif, mais vous n'êtes pas en situation de standby, n'est-ce pas. Par conséquent vous n'êtes pas sujet à la décertification. Donc je pense que nous sommes d'accord. Vous avez les détails du processus. Une minute, Seun, je vais vous donner la parole. Vous avez les détails du processus et avec les critères, essayez de voir quels sont les cas dans lesquels on va passer à la décertificaion. Ce n'est pas un problème si la majorité est avec vous. Il n'y a pas de problème. Mais je voudrais que vous relisiez toutes ces règles. Vous allez voir qu'on ne les certifie pas parce que il n'y a pas un rapport par an. Si vous avez [inaudible] à ce que je dis, vous pouvez aller.

SEUN OJEDEJI:

Oui, j'ai un commentaire. Vous avez dit, Sean au micro, le statut de performance, c'est ce qui determine si on est actif ou pas, si vous êtes en standby, pour les moins actif, c'est comme vous avez dit. Le rapport, c'est [inaudible]. Si je suis en bonne situation de performance, si je vais aux réunions, c'est la question que je pose : qu'est-ce qui va se passer lorsque je vais en standby ? C'est un peu la question que je posais parce que [inaudible]. On doit donc avoir plusieurs éléments pour être sûr que l'ALS est bien active.

TIJANI BEN JEMAA: On est d'accord très bien. Je comprends bien ce que vous avez dit, Seun. Si on arrive à ce point, c'est parce que nous n'avons jamais pris en compte les activités de ce type. Vous savez que on n'est pas d'accord avec l'ICANN à ce sujet. Les ALS sont des personnes qui sont sur le terrain, qui travaille beaucoup, et qui font plus ou moins partie de l'ICANN. Donc, si une ALS ne fait rien sur le terrain, et il n'a pas d'interaction avec les membres, là, c'est représentant. Ce n'est pas un membre actif sur le terrain. Donc, il faut que ça soit bien clair pour le monde, qu'il y ait des activités sur le terrain que les membres, les ALS sont bien actives et participe beaucoup. Donc, c'est notre philosophie, et je comprends bien votre point de vue.

SEUN OJEDEJI: Oui, c'est Seun encore au micro. Donc, moi je n'ai pas de problème si la majorité accepte cela, mais je suis inquiet un peu de cette question de rapports. Donc c'est une question de processus qui me gêne un petit peu.

TIJANI BEN JEMAA: Oui, merci, Seun.

TIJANI BEN JEMAA: Oui, merci, Seun. Pour vous c'est acceptable que les ALS n'ait aucune activité sur le terrain pendant un an, par exemple. Moi je pose la question à Seun et je vous passe la parole à Seun puis ensuite à Pastor Peters. Qu'est-ce que vous en penser, Seun.

SEUN OJEDEJI: Je vous donne un exemple. Un groupe qui n'a pas de fréquence pendant un an, ça dépend de leur financement. Ça dépend de la manière qu'ils travaillent sur le terrain. Donc, ce sont des ALS qui travaillent à but non-lucratif. Parfois ils n'ont pas les moyens de travailler sur le terrain. Cela [inaudible] d'être très présent sur le terrain et parfois ce n'est tout simplement pas possible pour une ALS. Et pendant une longue période de temps, peut-être que cette ALS ne va pas avoir d'activité sur le terrain. Donc, comment définir l'activité, est-ce que c'est simplement de répondre aux courriels, être présent sur la liste de diffusion ?

TIJANI BEN JEMAA: Oui, vous avez raison. Nous devons définir la nature du rapport, en effet. Donc, ce n'est pas tout simplement les listes de diffusion, bien entendu. C'est vrai que nous allons parler d'autre chose que la liste de diffusion, mais ce n'est pas [inaudible] avoir une réunion sur Skype, par exemple, que d'avoir des polycopiés, envoyer des webinaires. Donc ça, ce sont de bonnes activités auxquelles tout le monde devrait participer. Vous n'êtes pas obligé d'aller à une réunion, de vous déplacer, de voyager. Il y a des moyens de travailler différemment. Que les ALS soient actives dans leurs environnements au sein de leurs environnements, avec les membres. Donc ça dépend du nombre d'activité qu'on définit de cette manière. Est-ce que vous comprenez ce que je viens de vous dire ?

SEUN OJEDEJI: Il n'y a pas de raison pour ne pas parler sur la liste de diffusion, ça peut être une activité comme l'activité de rapport. Donc...si on a une réunion, regardez, on est en train de se faire une réunion, une petite participation. Donc, ça veut dire que les ALS, il y a d'autres ALS qui ne sont pas en réunion et que n'y participent pas. Donc, il y a beaucoup de gens qui participe quand même sur la liste de diffusion. Je ne sais pas si une réunion sur Skype est véritablement une activité. Seun a toujours le

micro. Allez-y. Donc, on doit avoir la mesure d'avoir des ALS qui sont sur facebook, qui sont présentes, qui partagent les activités et donc, le rapport...doit être réutilisé pour les discussions, les différents débats entre les membres de l'ALS.

TIJANI BEN JEMAA:

Merci. J'ai une proposition pour tout le monde. Oui, je suis monsieur Tijani, et j'aimerais prendre la parole. Oui je vous donne la parole tout de suite. Non mais, j'aimerais maintenant prendre la parole la-dessus. J'aimerais contribuer...Donc je vais donner la parole en premier à [inaudible], et ensuite à vous. Donc moi, j'ai simplement une petite proposition. Je crois que tout le monde aura le droit de discuter la proposition. Pastor Peters, s'il vous plaît. Je vais vous donner la parole, et vous expliquerez exactement ce que vous voulez dire. S'il vous plaît, écoutez-moi s'il vous plaît. J'ai dit, Seun, vous avez donné votre opinion et il y a des personnes qui vont donner leurs opinions, et je vais donner la parole à tout le monde. Ce que je propose, on ne doit pas tout conclure aujourd'hui. Seun, vous allez nous remettre un petit peu en arrière. Vous voulez revenir sur un point, mais avoir une majorité, tout le monde doit pouvoir s'exprimer. Maintenant je donne la parole à Abdelaziz.

ABDELDJALIL BACHAR BONG:

Merci. [50:00-51:00] ...s'applique à la réunion. Pour que la réunion...délibération de manière réglementaire, il faudrait qu'il y ait le tiers de l'ALS présent. Mais pour le vote, donc ce qu'on appelle la constitution, pour le vote, on fait un vote électronique, et on demande 50 pour cent de participation. Donc, je pense que c'est un peu ce que tu veux mais la différence est que tu as dit un tiers. Non, c'est 50 pour cent lorsqu'on arrive à un vote. J'avais tout à l'heure énuméré ces décisions importantes. La décertification est l'une de ces décisions importantes, et donc c'est quelque chose qui doit passer par le vote formel. Merci

beaucoup pour ta participation et [inaudible]. J'espère que j'ai répondu à tes questions. Maintenant, Peters reprend la parole.

PASTOR PETERS OMORAGBON: Oui, merci Monsieur Tijani le sauveteur sur le micro sur les deux points. Nous avons un problème parce que on confond un petit peu deux points. Au niveau du quorum, la proposition était pour le vote, 50 pour cent, pour les réunions, un tiers. Mais pour le vote, c'est quelque chose de différent. Donc ce que je pense, c'est que nous devrions tomber d'accord à chaque fois que nous devons voter dans le premier cas, 50 pour cent des membres devraient voter à chaque fois que nous devons voter. Mais si nous n'avons pas 50 pour cent, il va y avoir un deuxième vote et à ce moment-là, et un tiers sera nécessaire. Un tiers uniquement. On essaie 50 pour cent la première fois et la deuxième fois seulement un tiers. On commence par 50 pour cent et ensuite on passe par un tiers. Donc voilà ce que je propose, et comme ça personne ne peut se plaindre. Pour la décertification, et là j'aimerais prendre monsieur Tijani, et ça c'est en plus une alternative, si on utilise le vote. Donc il n'y a pas assez de critères. Donc ça compte comme une alternative. Donc on utilise le terme "et" ou "and" en anglais. Donc c'est la proposition de règle. En ce qui concerne les rapports, je ne pense pas que les activités des ALS devraient être restreintes aux activités de l'ICANN. Mon ALS, par exemple, elle existe depuis bien longtemps depuis bien avant qu'on ne travaille pour l'ICANN et nos activités ne sont pas uniquement en rapport avec l'ICANN. Donc, Tijani, vous pourriez si vous croyez que j'ai tort. Donc les activités des ALS...c'est pas toujours avec [inaudible] l'utilisation de l'Internet. Il y en a qui utilisent facebook, c'est très différent. Donc, qu'elles soient accréditées ou non, il va y avoir des rapports provenant des ALS tous les deux ans selon moi. Premièrement, je ne pense pas que nous devrions nous préoccuper d'une ALS qui n'est pas en mesure de se rendre à une réunion. Ce n'est pas un problème. Je crois qu'on ne doit pas faire trop de bureaucratie. Pour être prudent, la bureaucratie qu'on risque de créer. Donc, il ne

faut pas oublier nous risquons de nous faire du mal avec les règles. Donc il faut être prudent avec les règles qu'on utilise.

TIJANI BEN JEMAA: Merci beaucoup, Peter. S'il vous plaît, dans le futur, soyez plus bref. Merci pour votre contribution.

PASTOR PETERS OMORAGBON: Vous prenez la parole pendant 10 minutes sur des points particuliers. Je ne comprends pas pourquoi je ne peut pas faire la même chose. [crosstalk]

TIJANI BEN JEMAA: Nous avons laissé à côté un point important, et c'est la suppression de la position du vice-président. Je pense pour la décertification nous sommes arrivés à une décision. Pour le quorum aussi. En ce qui concerne l'état des ALS, [inaudible] a dit que deux rapports par an, c'est trop. [crosstalk] En ce qui concerne le quorum, je crois que nous sommes tous d'accord sur un tiers des ALS pour les réunions, et pour les décisions, pour la prise des décisions formelles, nous devons avoir pour le quorum. Ce sera de 50 pour cent. [crosstalk] Nous n'allons pas revenir à ce point-là. Excusez-moi. Laissez-moi finir. [crosstalk] Merci beaucoup, cet appel est maintenant terminé. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]